

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_139

**Objet : Conventionnement avec le GIP EURAENERGIE dans le cadre du recrutement du chef de projet de Territoire d'industrie Aa- Dunkerque - Flandre**

**Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (53) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (19) :**

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 72**

**Secrétaire de séance : Frédéric JUDE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

### DELIBERATION 2024\_139

#### **Objet : Conventionnement avec le GIP EURAENERGIE dans le cadre du recrutement du chef de projet de Territoire d'industrie Aa- Dunkerque – Flandre**

L'initiative « Territoires d'industrie » lancée fin 2018, s'inscrit dans une stratégie de l'État de reconquête industrielle et de développement des territoires. La phase 2 du programme « Territoires d'industrie » visant la réindustrialisation de la France a été lancée, en novembre 2023, par le Gouvernement.

« Territoires d'industrie » représente le volet territorial de la politique industrielle, qui donne carte blanche aux territoires les plus industriels du pays pour « bâtir leur stratégie de reconquête industrielle ».

Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Direction Générale des Entreprises, le programme « Territoires d'industrie » revêt plusieurs dimensions :

- Il fonctionne comme un label visant à reconnaître et à valoriser les territoires possédant une identité industrielle forte ;
- Il repose sur une approche de gouvernance locale qui implique à la fois les élus locaux et les entreprises, faisant de l'industrie un projet commun pour le territoire ;
- Il met à disposition une boîte à outils complète qui offre un soutien en termes d'ingénierie et d'investissement aux territoires d'industrie.

En 2018, l'ex-Communauté de Communes de Flandre Intérieure a candidaté à ce programme aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), la Communauté de Communes Flandre-Lys (CCFL) et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL), et a ainsi été lauréate pour la 1<sup>o</sup> phase 2019-2022.

En 2023, face aux enjeux de développement et aux nombreuses implantations sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), la CCFI, aujourd'hui Cœur de Flandre aggro, ainsi que la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) ont souhaité s'associer à la démarche engagée par la CUD et la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre (CCHF) pour faire face, ensemble, aux défis à venir sur les axes prioritaires du programme « Territoires d'industrie ». Les liens et connexions sont indispensables d'un point de vue foncier comme sur les questions de mobilité, d'emploi et compétences, mais aussi sur la transition énergétique qui concerne toute activité économique et industrielle.

La candidature « Territoires d'industrie Aa – Dunkerque – Flandre » a été présentée en septembre 2023 et retenue par l'État parmi les 183 territoires lauréats engagés jusqu'en 2027 pour une reconquête industrielle durable.

Le plan d'actions commun est structuré autour de quatre axes :

- Accélérer la transition écologique et énergétique du territoire ;
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux ;
- Lever les freins au recrutement et développer les compétences ;
- Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels.

L'initiative « Territoires d'industrie » sera pilotée et animée par le GIP Euraénergie sur les 4 EPCI. Un chef de projet « Territoires d'industrie » a été recruté par le GIP Euraénergie afin d'assurer ces missions. Le poste est cofinancé par l'Etat et les 4 EPCI.

Le coût global, charges comprises, abondé des frais de fonctionnement du poste de chargé de mission est estimé à 91 661.13 € par an. La participation de Cœur de Flandre aggro, déduction faite de la subvention FNADT et des participations des 3 autres EPCI est estimée à 10 332.23 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Cœur de Flandre agglo, notamment la compétence Actions de développement économique ;

**Il vous est proposé :**

- d'approuver le portage, le pilotage et l'animation de « Territoires d'industrie » par le GIP EURAENERGIE et le recrutement d'un chef de projet,
- d'approuver le financement d'un chef de projet cofinancé par l'État et les 4 EPCI engagés dans les conditions évoquées ci-avant et reprises dans la convention annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document d'engagement de Cœur de Flandre agglo dans le cadre de l'initiative « Territoires d'industrie ».

**Vote :**

**Pour : 72**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

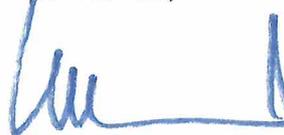
Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

